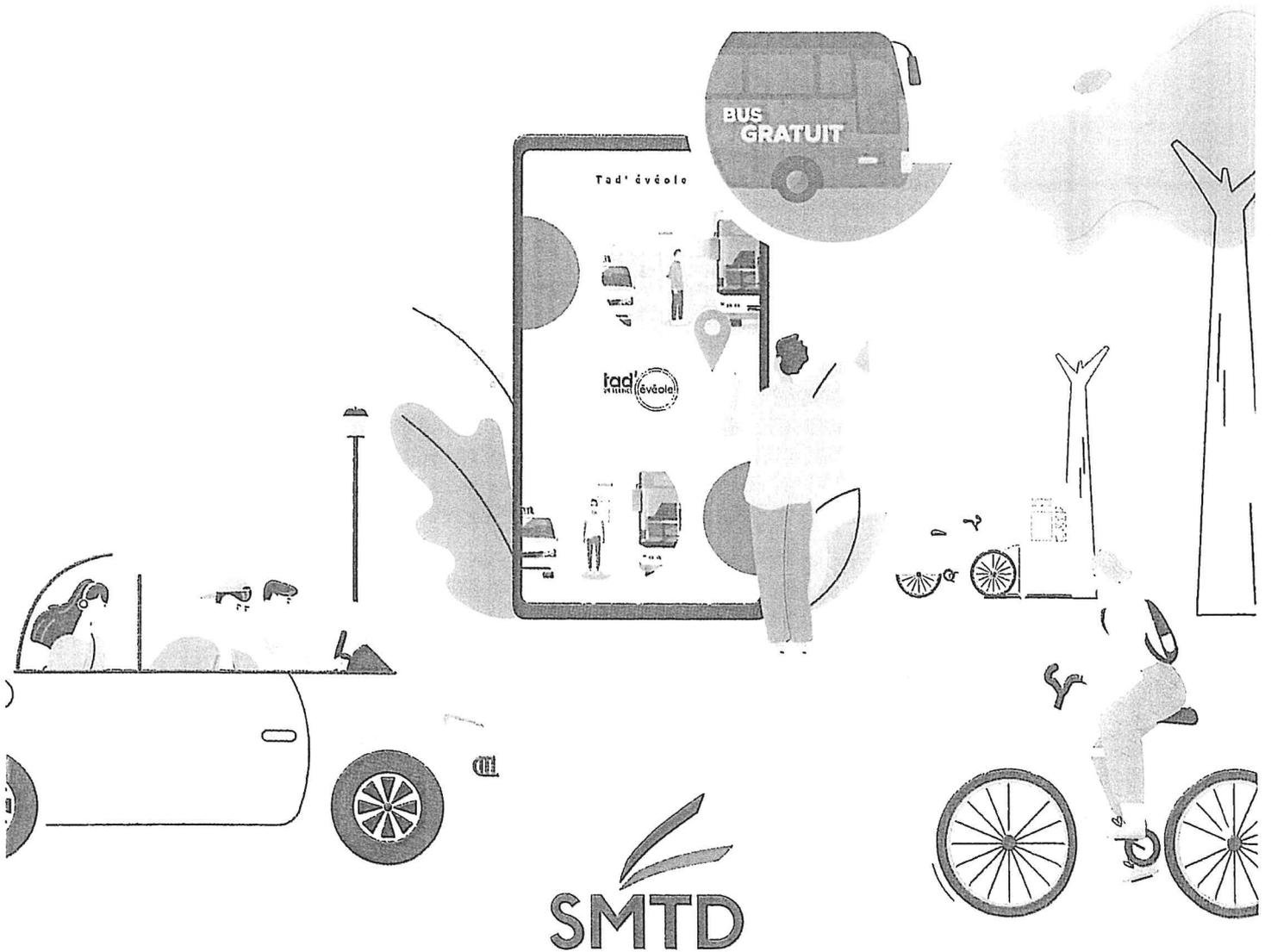


2022 Gratuité, mobilité... Liberté !



SMTD

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis



Éditorial

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le réseau évolé est devenu le plus grand réseau de transport en commun GRATUIT de France (en nombre d'habitants). BHNS, Bus, Navette Binbin, TAD'évéole, ... tous les véhicules en circulation peuvent désormais être empruntés librement sans ticket, ni carte, permettant ainsi aux habitants du Douaisis de se déplacer aisément mais aussi de limiter l'impact du budget transport sur leur pouvoir d'achat. En réduisant le recours à la voiture individuelle, responsable de plus de la moitié des gaz à effet de serre liés aux transports, cette révolution a de surcroît la vertu de lutter contre le réchauffement climatique, de rendre nos routes plus sûres et d'apaiser nos centres-villes. La gratuité totale renforce aussi l'attractivité de notre territoire (entreprises, tourisme...).

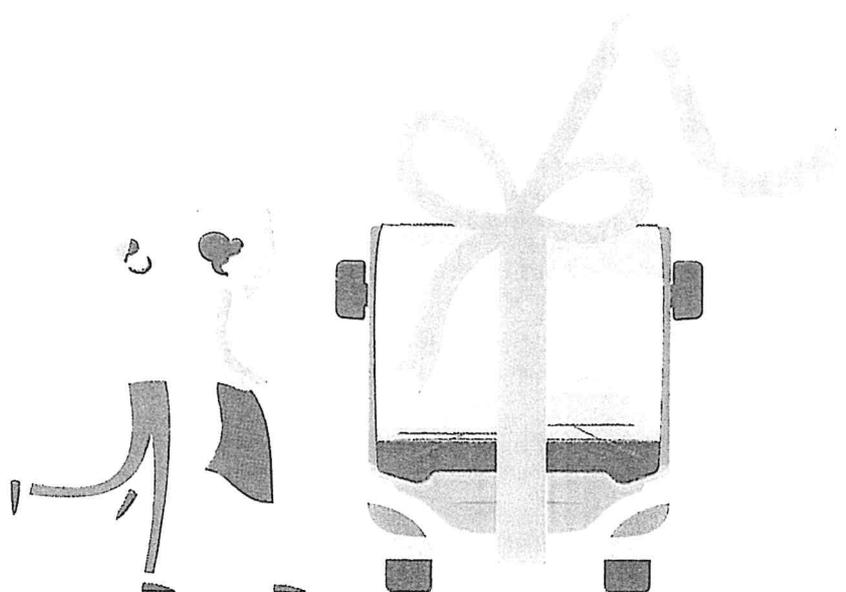
En moins d'un an, la fréquentation du réseau a bondi démontrant le bien-fondé de la gratuité totale du réseau. « Il fallait une rupture psychologique pour donner, aux habitants du Douaisis, le réflexe de prendre davantage le bus. Ne doutons pas que l'adaptation permanente du réseau à leurs besoins ainsi que la mise en service de la prochaine ligne B viendront encore doper l'usage des transports en commun sur notre territoire ».

Parallèlement, le SMTD continue à rendre ses bus toujours plus propres avec l'adoption du gaz naturel pour ses nouveaux véhicules. Le SMTD continue aussi à développer les modes doux grâce notamment à la montée en puissance du service VELLOW (500 vélos à assistance électrique à l'été 2023 !), au maillage du territoire en abris-vélos sécurisés, au financement de pistes cyclables et à la mise en œuvre de son Schéma Directeur Modes Doux, ... Pour promouvoir les alternatives à l'usage de la voiture, la Plateforme mobilité n'a par ailleurs pas ménagé sa peine tout au long de l'année avec moult interventions, animations, forums auprès des potentiels usagers mais aussi des entreprises, parties prenantes de la mobilité.

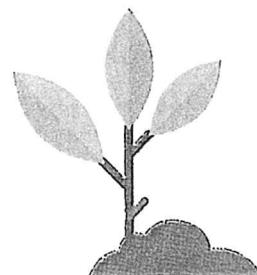
Enfin, pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, le Syndicat s'est saisi en cette année 2022 du sujet des aires de covoiturage encore inexistantes dans le Douaisis bien que répondant à une vraie attente. Un nouveau défi à relever, ... Notre territoire et la planète le valent bien !

Claude HÉGO
Président du SMTD





- 4** > **Le SMTD, missions & gouvernance** X
- 6** > **Le SMTD au quotidien**
- 8** > **Une année en images**
- 10** > **La gratuité des bus, une dynamique explosive**
- 12** > **Bus, une sécurité et une accessibilité renforcée**
- 14** > **Vélo, un engouement exponentiel**
- 16** > **RSE, un engagement quotidien**
- 20** > **Perspectives 2023**
- 22** > **Bilan financier**



Le SMTD, acteur de la Mobilité Durable

Créé en 1977, le SMTD a vu à la fois son territoire et ses compétences s'élargir. Il est aujourd'hui l'acteur majeur de la mobilité durable d'un territoire de plus de 220 000 habitants.

Aujourd'hui composé des 35 communes de Douaisis Agglo et des 21 communes de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est une collectivité territoriale dont les compétences consistent notamment à :

- Organiser et assurer l'exploitation des services de transports réguliers et à la demande des personnes ainsi que les services de transport scolaire ;
- Procéder à la définition et à la réalisation de la mise en accessibilité des points d'arrêts de transports ;
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives, aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou des services de mobilité solidaire ;
- Etablir le plan de déplacement urbain ou plan de mobilité ainsi que mener les études et /ou le suivi des grands projets de transports et de déplacements du territoire ;
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- Être maître d'ouvrage des travaux de construction et d'aménagement des immeubles liés à l'exercice du service des transports collectifs urbain.

Le SMTD, son rôle

Le Transporteur en Régie Directe de la

L'exécution de sa mission d'institution et d'organisation des services de transports publics, réguliers et à la demande est assurée, soit en régie par une personne publique, soit par une entreprise ayant passé une convention. En 2004, le SMTD a pris la décision de gérer en régie directe l'exploitation de son réseau. À la suite des difficultés juridiques, financières et techniques rencontrées, le SMTD décide de confier l'exploitation de son réseau à une Société Publique Locale qu'il crée à cette fin : la STAD, Société de Transports de l'Arrondissement de Douai.

Depuis le 1^{er} février 2013, la STAD exploite le réseau de transports publics du territoire dénommé par sa marque commerciale évéole. Aujourd'hui, détenue à 81,82 % par le SMTD, 9,09 % par Douaisis Agglo et 9,09 % par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, elle compte 228 salariés dont 149 conducteurs.

Le réseau évéole se compose de :

- 1 ligne de Bus à Haut Niveau de Service, la ligne A
- 1 circuit de la navette Binbin qui dessert le centre-ville de Douai.
- 16 lignes régulières de bus
- 22 lignes de transports à la demande (Tad'évéole),
- De nombreuses lignes de transports scolaires.

Nouveau !

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains du Douaisis et du schéma directeur du covoiturage du Nord et du Pas-de-Calais, le SMTD, constatant qu'aucune aire n'a été aménagée sur son territoire, a décidé, en avril 2022, de s'emparer du sujet. C'est à lui que revient désormais la création, l'aménagement et la gestion des aires de covoiturage sur le Douaisis.

Gouvernance

Composé d'un Président, de 9 Vice-présidents et de 45 représentants des deux intercommunalités membres, Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, le Comité syndical règle les affaires du Syndicat par ses délibérations.

Sur délégation, Claude HÉGO, son Président gère le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) au quotidien avec le concours du Bureau syndical.

Le Comité syndical

Sous la présidence de Claude HÉGO, le Comité syndical dispose d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En fixant les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours, le budget entérine les choix stratégiques.

Convoqué par le Président qui fixe l'ordre du jour, le Comité syndical décide des actions à mettre en œuvre. Ces délibérations sont soumises au contrôle de légalité. Elles sont transmises au Sous-préfet et affichées sur le site Internet du SMTD. Elles peuvent être contestées auprès du tribunal administratif dans les deux mois suivant la date de publication.

Le Bureau syndical

À chaque membre du Bureau syndical est confiée une mission de supervision des principales activités du SMTD. Le Bureau syndical est notamment chargé d'attribuer certains concours financiers (subventions PDU...), de défendre les intérêts du Syndicat en justice, de prendre toute décision concernant les marchés publics en procédure formalisée, de gérer les propriétés syndicales et l'implantation du mobilier urbain.

Le Bureau syndical du SMTD se compose du Président et de 9 Vice-présidents :



Claude HÉGO
Président

Maire de Cuincy depuis 2014, Claude HÉGO a été élu à la présidence du SMTD depuis 2018 (et réélu en 2020). Retraité d'EDF où il exerçait en qualité d'ingénieur dans la filière des « Réseaux de transport de l'électricité », c'est à lui que revient la gestion du SMTD au quotidien. Chargé de la bonne exécution des décisions du Comité syndical, il agit sous son contrôle. Il représente le SMTD, signe les contrats, prépare le budget et gère le patrimoine du Syndicat.



Robert STRZELECKI
1^{er} Vice-président en charge de l'évolution de l'offre de transports en commun y compris la ligne B de BHNS Adjoint au Maire de Flers-en-Escrebieux



François CRESTA
Vice-président en charge des finances Adjoint au Maire de Pecquencourt



Jean-Luc HALLE
Vice-président en charge des mobilités actives Maire d'Hamal



Christophe DUMONT
Vice-président en charge des affaires juridiques et de la communication Maire de Sin le Noble



Julien QUENNESSON
Vice-président en charge de la clientèle, de la transition numérique et de la Plateforme Mobilité Maire de Somain



Christophe CHARLES
Vice-président en charge des usages partagés et alternatifs à la voiture et du développement de l'intermodalité et de la transition énergétique Maire d'Auby



Damien FRENOY
Vice-président en charge des travaux et du patrimoine foncier Adjoint au Maire de Cantin



Jessica TANCA
Vice-présidente en charge de la planification de la mobilité (PDU, LOTI, PLU) et de la mise en accessibilité Adjointe au Maire d'Aniche



Claudine PARNETZKI
Vice-présidente en charge des marchés publics et de la commande publique Conseillère municipale Mairie de Waziers



Oriano VAN MASSENHOVE
Direction Générale
des Services

Le SMTD au quotidien



Jean-Luc PASZEK
Responsable
Pôle Administratif



Frédéric GENGE,
Commandes
publiques/Finances



Brigitte ADAMSKI,
Paie/Comptabilité



Sandrine LECLERCQ,
Secrétariat/Assemblées/
Renfort comptabilité



Matthieu CARPENTIER
Chargé de communication
Plateforme Mobilité



Marion BRASME,
Chargée de communication
Plateforme Mobilité



Quentin FREYSSAC,
Chef de Projet
Mobilité Durable



Jean-Pierre BOULANGER,
Gestionnaire
du service VELLOW



Jérémy POIRÉ,
Agent technique VELLOW



Tristan CARLIER,
Agent technique VELLOW



Laurence LONGUÉPÉE,
Responsable
Pôle Travaux



Laurent ENUDDE,
Chargé d'opérations



Anne LONGUÉPÉE,
Assistante de Pôle/DICT/
Renfort secrétariat



Jérôme VISTOT,
Travaux publics/Bâtiments



Grégory BORNEMAN,
Travaux publics/Bâtiments

Une 17^e personne complète
l'équipe du SMTD :
Alain DUPLOUY,
technicien informatique
et réseaux, mis à disposition
de la STAD.

Les grands projets

La gestion quotidienne du SMTD est assurée par une équipe de 16 personnes, organisée en 3 pôles. Sous la houlette d'Oriano Van Massenhove, Directeur Général des Services, Jean-Luc PASZEK a la responsabilité du pôle administratif, Matthieu CARPENTIER, du pôle mobilité et Frédéric NORMAND, du pôle travaux.

Avec un parc de plus de 400 VAE à gérer en 2022, l'équipe VELLOW a dû s'agrandir ! Deux agents techniques sont venus rejoindre Jean-Pierre BOULANGER, gestionnaire du service recruté en février 2022 : Tristan CARLIER et Jérémy POIRÉ. Titulaires de deux titres professionnels « soudeur » et « cariste d'entrepôt », Tristan CARLIER est arrivé au SMTD en septembre 2022 après 11 ans d'expérience dans l'industrie et la logistique et un récent « Parcours Emploi Compétences » à la mairie d'Aniche. À 27 ans, titulaire d'un BTS électrotechnique, Jeremy POIRE est quant-à-lui un « technicien cycle » qui cumule déjà 7 ans d'expérience (Décathlon et Intersport). Il a rejoint l'équipe VELLOW en novembre 2022. L'objectif de ces recrutements est d'améliorer le service rendu aux usagers en renforçant « techniquement » le service et en le professionnalisant.

Un bilan positif du télétravail

À la suite d'une première expérience, marquée par la crise sanitaire, le Comité syndical a élargi le recours au télétravail en autorisant un jour fixe de télétravail par semaine. L'éligibilité des agents au télétravail dépend logiquement de la nature des activités menées. Sur les 16 agents du SMTD, 3 sont ainsi inéligibles ; les agents du service VELLOW (accueil physique des usagers, maintenance sur place des VAE). Les trois quarts des agents éligibles ont opté pour le télétravail régulier.

Les agents qui n'ont pas opté pour le télétravail régulier bénéficient néanmoins d'un forfait de douze jours flottants de télétravail par an sans pouvoir utiliser plus de deux jours par mois sauf situation exceptionnelle.

Un questionnaire envoyé à l'ensemble des agents début novembre a permis d'établir un bilan de cette première année de télétravail régulier. Gain de temps, économie de carburant et travail au calme sont les principales motivations du recours au télétravail. Les agents inéligibles n'estiment pas cette situation inéquitable.

La journée de télétravail est majoritairement consacrée à des travaux administratifs ou des travaux de conception qui requièrent calme et concentration. Les agents sont autonomes et assurent très majoritairement un reporting à leur responsable de pôle.

Par ailleurs, télétravailleurs et non télétravailleurs jugent que les moyens techniques déployés permettent de maintenir une communication et une collaboration identiques au présentiel. Les rares problèmes relevés ont été des bugs de logiciels ou des problèmes de transfert de fichiers volumineux qui n'ont pas empêché le déroulement du télétravail et sont restés limités dans le temps. Les problématiques techniques ont été rapidement résolues.

Les agents du SMTD se sont donc parfaitement approprié ce mode de travail et cette première année n'a fait apparaître aucun inconvénient en termes d'organisation tant individuelle que collective. La mise en place du télétravail régulier au SMTD s'inscrit dans une tendance généralisée, bien que disparate, d'un développement rapide du télétravail au sein de la fonction publique. La Cour des Comptes estime en effet qu'à terme, le télétravail pourrait concerner 30 % des agents publics et représenter environ 10 % des jours de travail dans l'administration.



Avant



Les économies du télétravail

333 kilomètres
par an et par agent

Environ **15.000 km**
cumulés économisés

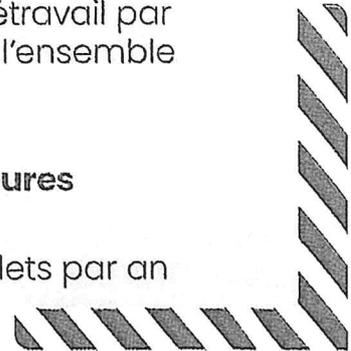


Soit plus de **3.000 tonnes**
de CO2 par an

7 heures 38 minutes de gain
de temps cumulé par une
journée de télétravail par
semaine pour l'ensemble
des agents.

Environ **350 heures**

15 jours complets par an



Un siège renové !

Pour renforcer la structure vieillissante du bâtiment et le mettre aux normes d'accessibilité, le siège a fait l'objet d'une belle rénovation qui lui a permis de surcroît d'améliorer sa visibilité et sa communication avec une façade logotée en bord de trottoir et la pose d'un grand écran permettant de diffuser les actus du Syndicat.



Après

Une année de mobilité en images



1^{er} JANVIER 2022

**LA GRATUITÉ
DEVIENT RÉALITÉ**

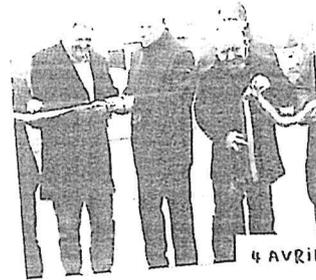


2 JANVIER 2022

**MISE EN SERVICE
DE LA LIGNE 4**

1^{er} FÉVRIER 2022

**ARRIVÉE DE
JEAN-PIERRE
BOULANGER POUR
PILOTER L'ÉQUIPE
VELLO, REJOINT
EN FIN D'ANNÉE
PAR TRISTAN
CARLIER ET
JÉRÉMY POIRÉ**



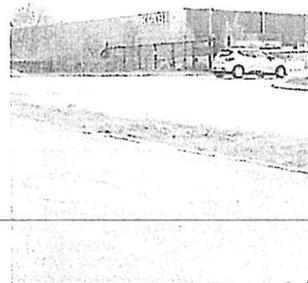
4 AVRIL 2022

**INAUGURATION DE
L'ABRI-VÉLOS SÉCURISÉ
DE MASNY**



8 AVRIL 2022

**RENCONTRE DES
COLLÉGIENS DE
MASNY À LA SUITE
DE LA « LETTRE
POUR UN ABRIBUS »**



3 JUIN 2022

**PME : RENCONTRE EN
SOUS-PRÉFECTURE AVEC
LES PLUS IMPORTANTES
ENTREPRISES DU
TERRITOIRE**

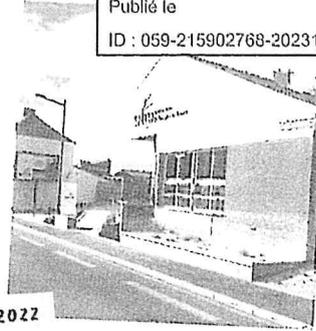
Juin 2022

**LE NOUVEAU
PARKING
D'AUBERCHICOURT,
OPÉRATIONNEL**



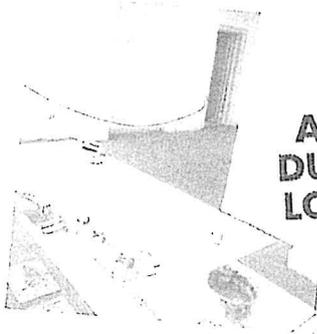
Juin 2022

**FIN DES TRAVAUX
DE LA FAÇADE
DU SIÈGE DU SMTD**



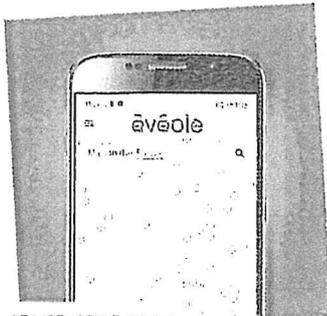
AOÛT 2022

**AMÉLIORATION
DU CONFORT DES
LOCAUX VELLOW**



Fin AOÛT 2022

**MISE EN
SERVICE DE LA
STATION GNV**



SEPTEMBRE 2022

**LANCEMENT DE
L'APPLI TAD'ÈVÉOLE**



20 AU 24 SEPTEMBRE 2022

**CHALLENGE DE
LA MOBILITÉ**



OCTOBRE 2022

**CAMPAGNE DE
COMMUNICATION
CONTRE LES
INCIVILITÉS**



10 NOVEMBRE 2022

**PARTICIPATION
DU SMTD AUX
RÉFLEXIONS « ACTION
CŒUR DE VILLE »**



15 DÉCEMBRE 2022

**INAUGURATION
DE L'ABRIBUS
DE MASNY**

La gratuité des bus, une dynamique explosive !

Le 1^{er} janvier 2022, le Douaisis devenait le territoire le plus peuplé de France à bénéficier de la gratuité de ses transports en commun. Mise en œuvre grâce à la volonté politique unanime des élus de Douaisis Agglo et de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, cette gratuité totale se révèle être un franc succès.

La gratuité, l'impact immédiat est visible de la fréquentation.

Mené tambour battant en 2021, le grand projet de la gratuité totale du réseau évéole a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Ce fut une vraie révolution ! Cofinancée par Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent, cette gratuité totale, pour tous, et pour toujours a immédiatement « fait tilt ». Il faut dire que ses impacts positifs sont conséquents :

• **Impact économique** avec un gain en pouvoir d'achat pour les habitants (particulièrement appréciable en ces temps de flambée des prix du carburant), facilitant la mobilité des citoyens et l'accès à l'emploi.

• **Impact environnemental** avec moins de voitures sur les routes et donc moins de pollution (mais aussi moins d'accidents),

• **Impact touristique** avec la possibilité de découvrir le Douaisis sans contrainte...

La gratuité du réseau évéole au 1^{er} janvier 2022 a sonné la fin de la billettique avec le retrait de l'ensemble des distributeurs automatiques de titres implantés aux stations de la ligne A. Or la billettique était une composante faible de mesure de la fréquentation des lignes. Pour anticiper de potentielles adaptations de l'offre de transport (dessertes, horaires de passage, ...) et ajuster la capacité des véhicules aux besoins, les bus ont été peu à peu équipés de cellules compteuses. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

• 51%, sur l'ensemble de l'année 2022, c'est l'augmentation de la fréquentation constatée de la ligne A qui compte plus de 3 millions de voyageurs (soit plus de 1 million de voyageurs supplémentaires en un an) et une pointe hebdomadaire à près de 90 000 voyageurs,

• Avec plus de 2 millions de voyageurs annuels, la ligne 2, deuxième ligne la plus fréquentée du réseau, enregistre une hausse de sa fréquentation de 46%.

• 45% de progression pour les lignes 5 et 6, 30% pour les lignes 14 et 15, 15% pour la ligne 13.

Sur les autres lignes, notamment celles de l'Arleusis, on constate entre 2 000 et 5 000 voyageurs chaque semaine sur les lignes de l'extension réalisée en 2019. On peut raisonnablement estimer l'évolution de l'ensemble du réseau entre 35 et 40%.

Par ailleurs, une enquête menée auprès des usagers a livré quelques enseignements :

• C'est le passage à la gratuité totale qui a fait changer de mode de transport au profit du bus.

• 55% des nouveaux usagers utilisaient leur voiture.

• 25% des personnes interrogées possédant une voiture ont arrêté de l'utiliser.

Le report modal peut donc être estimé de 5 à 10% des usagers de la voiture vers le bus ce qui est un enjeu social et environnemental.

Rendez-vous fin 2023 pour une nouvelle mesure de la hausse (n'en doutons pas !) de la fréquentation du réseau évéole !

La ligne 14, une nouvelle ligne à un impact positif

La ligne 14 ne desservait qu'un seul arrêt à proximité du centre-ville de Douai. Les habitants de l'ensemble des communes traversées (Lambres-lez-Douai, Courchelettes, Douai Rue de Lambres, Résidence Gayant et Résidence d'Aoust) étaient obligés de réaliser une correspondance à Douai De Gaulle, s'ils souhaitaient se rapprocher de la gare, des établissements scolaires ou encore de certains établissements administratifs. Depuis janvier 2022, la ligne 14 a été modifiée pour que ses usagers bénéficient désormais d'un accès direct à l'ensemble des centres d'intérêts du cœur de ville de Douai.

51, le chiffre magique du SMTD et d'évéole en 2022

51 c'est le numéro du maillot jaune qu'ont porté Eddy Merckx, Bernard Hinault lorsqu'ils ont remporté le Tour de France. En tant que territoire national ayant le plus d'habitants pouvant profiter du transport gratuit, le SMTD est, lui-aussi, maillot jaune.

51, c'est le pourcentage d'évolution de fréquentation de la ligne A, ligne majeure d'évéole, en 2022.

51, c'est le pourcentage de lecteurs de la Voix du Nord qui ont nominé la gratuité totale comme l'évènement le plus important dans le Douaisis en 2022.





La ligne 4, une nouvelle ligne du réseau évéole !

■ 100 000 voyageurs soit 2 500 voyageurs par semaine ont emprunté la ligne 4, créée en janvier 2022 entre le Centre Hospitalier de Douai, le Raquet, la Gare et Pôle Emploi. Sa fréquentation progresse régulièrement.

Le SMTD et évéole au cœur de l'action économique et sociale du territoire

Au cours de l'année 2022, quatre opérations ont été mises en œuvre gracieusement par évéole pour répondre à l'afflux de visiteurs lors des grands événements du territoire :

■ 12 700 personnes transportées gratuitement par navette pour la « Fête de la fraise » d'Ecaillon

■ 900 personnes pendant la Fête de Loisirparc

■ 11 000 personnes pendant les deux jours du Festi Rock d'Arkéos

■ 13 350 personnes pour le Mecanic'Show de Pecquencourt

Le SMTD a par ailleurs participé aux différentes réunions de la Sous-préfecture sur le thème de la mobilité des futurs salariés d'ENVISION, méga-usine de batteries qui se situera à proximité de l'usine Renault (démarrage de la production prévu en 2025). Enfin, le SMTD a été associé à toutes les réunions « Action Cœur de Ville » de la ville de Douai.

Le parc en chiffres

108 véhicules sur les lignes

16 BHNS

27 bus articulés

40 bus standard

13 Créalis

9 Urbanway

3 Navettes Binbin

90 sont utilisés par la STAD

18 sont mis à disposition des sous-traitants

X



Bus, une sécurité et une accessibilité renforcées !



Pour que chacun puisse se déplacer sereinement, l'accessibilité et la sécurité du réseau de transport en commun sont des impératifs. Le SMTD et la STAD s'engagent au quotidien pour améliorer l'accès du réseau et protéger leurs passagers.

Intégration du réseau à la vidéo-protection.

Le code de la sécurité intérieure prévoit que la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes notamment aux fins d'assurer la protection des installations publiques et de leurs abords. Dans le cadre de la régulation des flux de transport ainsi que de la sécurité des personnes et des biens lorsque les lieux sont particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol, le SMTD a décidé de déployer 89 nouvelles caméras sur les sites du réseau évéole.

L'installation de la vidéoprotection actuelle sur les quais de la Ligne A se basait notamment sur la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Elle repose aussi sur les flux de transport pour l'ensemble des intersections sur lesquelles le SMTD gère la SLT (signalisation lumineuse tricolore) ou sur la constatation d'infraction aux règles de la circulation sur les sites

propres du réseau. L'intégralité du tracé de la Ligne A étant reliée par la fibre optique, la transmission des flux d'images en temps réel peut s'opérer par ce biais.

La politique d'implantation de nouvelles caméras de vidéoprotection sur le territoire du SMTD s'appréhende sous deux angles : sécuritaire d'une part, et d'exploitation d'autre part.

Sous l'angle sécuritaire, il est constaté qu'à l'exception de quelques sites identifiés pour la récurrence des dégradations et événements, les autres lieux ne nécessitent pas a priori de surveillance par vidéoprotection.

Le SMTD définira un seuil de récurrence d'incidents sur le mobilier urbain à compter duquel la vidéoprotection sera déployée. En 2022, 4 sites ont été ciblés pour un cumul de 16 caméras : Aniche Azincourt, Douai De Latre de Tassigny, Douai Lycée Edmond Labbé, Masny Commerces.

Sous l'angle de l'exploitation, il s'agit d'une part de pouvoir protéger les sites de la Ligne A, empruntés en double sens et gérés par la Signalisation Lumineuse Tricolore, en cas de dysfonctionnement de cette dernière. Sont concernés 6 sites pour un cumul de 18 caméras. Et d'autre part, de réguler et sécuriser les flux voyageurs. Pour ce faire, 41 caméras sont nécessaires pour équiper les sites de la ligne A.

Le coût de mise en place des caméras se compose d'une partie fixe (infrastructure composée d'un réseau fibre optique et d'un serveur central de gestion du back-office qui pourra être dimensionné pour pouvoir être utilisé pour la vidéoprotection du site de la STAD) évaluée à 170 000€ et d'une partie variable (achat et installation des caméras) évaluée à 2 100 € par caméra soit 189 000€. Un aléa lié à l'état des réalisations initiales (risque de fourreaux écrasés, bouchés...nécessitant des reprises de génie civil) demeure néanmoins sur le coût d'installation. La maintenance annuelle est quant à elle estimée à 5% de l'investissement initial.

Toujours plus de quais accessibles et bien équipés

Toute personne doit pouvoir se déplacer librement et en toute autonomie. En 2022, 40 arrêts ont été mis en accessibilité pour permettre au plus grand nombre et, notamment, aux personnes en situation de handicap d'accéder aux bus du réseau évolue. Ils sont situés sur les communes d'Aniche, Arleux, Bugnicourt, Courchelettes, Erchin, Estrées, Féchain, Fenain, Férin, Goelzin, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Sin-le-Noble, Wandignies-Hamage, Warlaing et Waziers.

9 autres sur les communes de Fressain, Goelzin, Hamel, Loffre et Roucourt sont en cours de transformation ou de validation auprès des municipalités. Enfin, à ce jour 26 arrêts ont été identifiés pour être adaptés en 2023 à Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Dechy, Douai, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent et Wandignies-Hamage.

L'objectif 2023 étant de rendre accessible 35 arrêts supplémentaires, cette sélection évoluera encore.

La mise en accessibilité des arrêts permet en outre de renouveler le mobilier urbain qui leur est associé (poteaux et abris). En effet, lors de l'extension du réseau évolue, aux communes du Somainois et de l'Arleusis, des poteaux ont été rétrocédés par le Conseil Départemental tandis que des abris l'ont été par la Région. Lorsqu'il est nécessaire de modifier l'arrêt, le mobilier présent est remis à disposition de leurs propriétaires et remplacé par du matériel financé par le SMTD.

Maintenance des véhicules

Pour assurer la maintenance des véhicules et au vu de l'augmentation du nombre de bus articulés, le SMTD a décidé de remplacer quatre ponts élévateurs devenus obsolètes et de doter l'atelier d'un cinquième. La STAD est donc désormais équipée de 3 ponts 2 vérins et 2 ponts 3 vérins. Les travaux se sont déroulés du 22 août au 15 décembre 2022 pour un coût de 578 000€ HT

Des agents qui œuvrent chaque jour sur le terrain

Présents sur le réseau, les agents évolue (les hotes et hôtesses d'accueil avant le passage en gratuité) œuvrent à faciliter la mobilité de tout un chacun. C'est ainsi que chaque jour, ils renseignent et orientent la clientèle et contribuent à préserver et améliorer la relation avec les usagers. Ils vérifient la conformité de l'offre de transport et de l'information dans les bus et aux arrêts et signalent toute incohérence ou tout dysfonctionnement sur le réseau. Ils peuvent être amenés à administrer des questionnaires permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de transports par rapport à la demande et d'investiguer les pistes d'amélioration.

En 2022, par exemple, ils ont réalisé une enquête sur les sujets de la gratuité et du nouveau tracé de la ligne Binbin. Ponctuellement, ils peuvent mener des campagnes de comptage des usagers.

Dans sa volonté d'amélioration continue du service offert aux usagers, le réseau évolue s'est engagé dans une démarche d'obtention de la certification AFNOR. Les observations des agents sur le réseau sont des éléments-clés pour y parvenir.



Vélo, un engouement exponentiel

Pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan de Déplacements Urbains, le SMTD s'engage dans une politique vélo volontariste basée sur trois principaux leviers : la création d'un service de location de vélos à assistance électrique, le développement d'un réseau cyclable dense, sûr et continu et l'implantation d'abris vélos sécurisés.



VELLOW, une offre qui a connu un succès sans précédent

X

Grâce au service de location VELLOW, créé en 2019, chaque personne qui réside sur le territoire du SMTD peut disposer d'un vélo électrique haut de gamme à un coût très faible avec entretien et antivol inclus ! Trois formules de location d'un VAE sont proposées : 25€ par mois, 75€ par trimestre et 250€ par an avec, en option, une paire de sacoches et une pompe vélo à main au tarif de 5€ pour 1 mois, 10€ pour 3 mois et 20€ pour 1 an.

Lancé avec un parc de 15 VAE (Vélos à Assistance Electrique) en juillet 2019, le service de location a rencontré son public. Devant l'engouement constaté, le parc a été progressivement augmenté pour atteindre fin 2022, 435 VAE ! Il a par ailleurs été développé avec l'acquisition de 20 VTT électriques, loués sur la base des mêmes tarifs. Objectif fixé par les élus du SMTD pour 2023 : atteindre la barre des 500 VELLOW !

À NOTER : La location de vélos à assistance électrique étant proposée par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, Autorité Organisatrice de la Mobilité, l'adhésion au service VELLOW est considérée comme un abonnement de transport en commun et, est donc éligible à la prime transport avec une prise en charge de 50% par l'employeur.

Une offre adaptée à toutes les entreprises et collectivités

Le service VELLOW est désormais accessible aux entreprises, collectivités et associations. Quelques structures du territoire telles que Douaisis Agglo, Douaisis Tourisme, Mission Locale et les communes d'Auby et de Douai, ont émis des demandes.

En 2022, le SMTD a légèrement fait évoluer l'offre qui leur est destinée :

1 seule durée de location proposée, soit 1 an ;

Le tarif reste fixé à 250€/an sauf si l'entreprise, la collectivité ou l'association souhaite louer 5 vélos ou plus ; dans ce cas de figure, il est proposé un prix de la location à 200€/an/vélo ;

Les maintenances régulières annuelles obligatoires sont réalisées en 1 seule fois par les services du SMTD sur un 1 site unique qui devra être fixé avec les équipes du SMTD ;

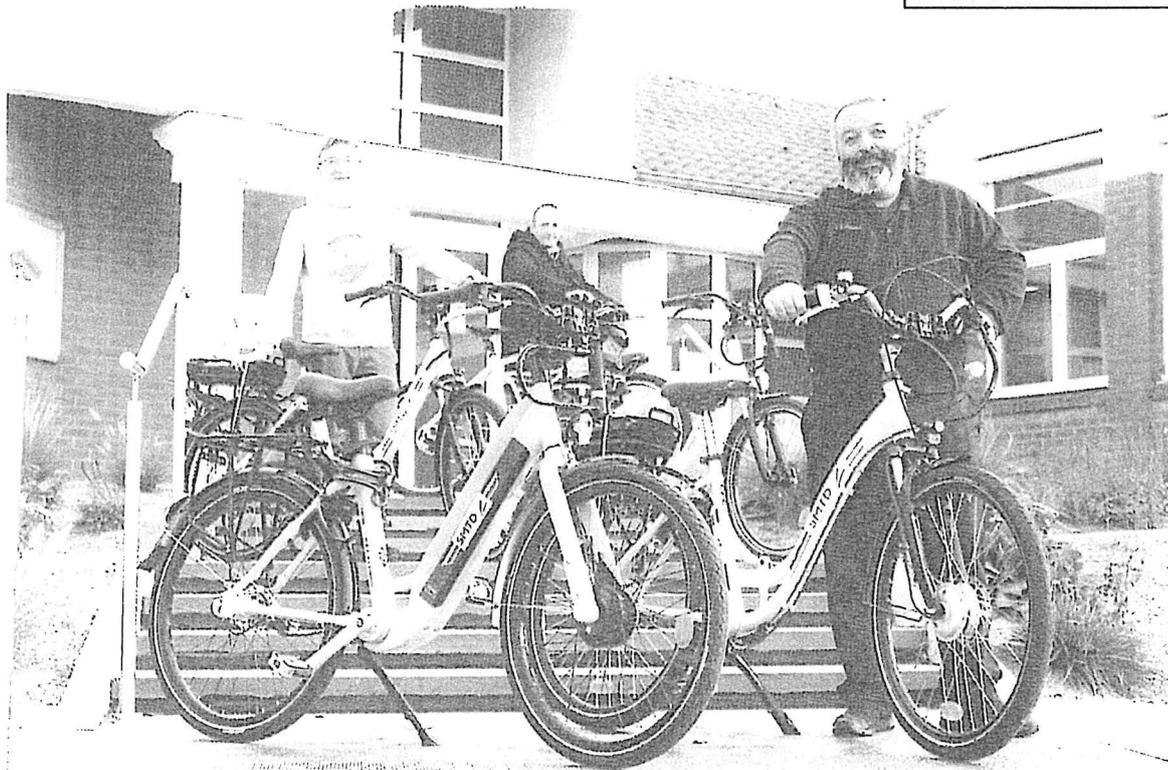
1 seul contrat est établi pour le ou l'ensemble des vélos loués ;

Le dépôt de garantie (caution) pour les entreprises, collectivités et associations reste fixé à 700€. Ce montant correspond au montant minimum pouvant être réclamé par le SMTD. En cas de vol, si le vélo loué a plus de 5 ans, le montant de 700€ sera réclamé ; si le vélo a moins de 5 ans, l'indemnité réclamée se basera sur sa valeur résiduelle calculée.

Une fois leur flotte louée, les structures peuvent décider du prix de mise à disposition à leurs propres salariés. Elles peuvent ainsi décider d'une prise en charge totale ou partielle.

Des abris sécurisés pour la petite vitesse

Pour offrir une solution pratique et sûre pour le stationnement des deux-roues et encourager l'intermodalité, le SMTD a programmé l'implantation d'un réseau d'abris vélos sécurisés sur son territoire : plusieurs emplacements ont été identifiés et ciblés. Le premier abri a été installé en septembre 2015 avec une capacité de 106 places de stationnement au sein de la Maison du Vélo et de la Mobilité située sur le parvis de la gare de Douai. Un deuxième abri a ouvert ses portes en octobre 2020 dans le cadre du réaménagement du pôle Gare de Sin le Noble réalisé par Douaisis Agglo. Un troisième a vu le



jour en 2021 à Douai au niveau du Pont d'Esquerchin. En 2022, ce sont deux abris qui ont été installés : l'un à Masny aux abords de la station « Commerces » de la ligne A et le deuxième à Aubry à proximité de la future ligne B du BHNS ! Pour poursuivre le maillage du territoire, le SMTD prévoit une sixième implantation au cœur de la ville d'Aniche au pied de la station « Église » de la ligne A.

Pour faciliter les déplacements et dans le cadre de la politique mise en place par le SMTD depuis le 1^{er} janvier 2022, l'accès à l'ensemble des abris vélos sécurisés du territoire est désormais gratuit. Il suffit de se doter d'une carte d'accès disponible auprès de l'agence évolue ou VELLOW.

Un schéma cyclable sûr et continu à horizon 2035

Le SDMD, Schéma Directeur Modes Doux, validé en septembre 2019, a été l'occasion de définir une enveloppe financière pour proposer, à l'horizon 2035, un schéma cyclable sûr et continu. Aujourd'hui, le rôle du SMTD est de gouverner et de coordonner des aménagements programmés. Le Syndicat a mis en place un Comité de suivi qui se réunit régulièrement pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle décomposée en 3 périodes de 5 ans. Pour la 1^{ère} période (2020-2025), 11 liaisons cyclables ont été identifiées.

Pour nombre de ces liaisons, des aménagements cyclables sont existants mais non continus. L'année 2022 a donné lieu à de nombreuses études de faisabilité voire des études pré-opérationnelles par les gestionnaires des voiries concernées (CCCO, Commune de Douai, Commune de Montigny-en-Ostrevent, Commune de Râches, Département du Nord, Douaisis Agglo, ...). Des

premiers travaux d'aménagements ont été entrepris pour la liaison « Douai – Aubry » avec la requalification d'une partie de la boucle des 3 cavaliers et l'amélioration de la desserte de la gare de Leforest par Douaisis Agglo.

Des subventions pour accélérer la mise en œuvre du PDU

Dans le cadre du dispositif de subventions d'incitation à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), le dispositif de subventions à destination des communes a été reconduit pour la période 2022-2023. Les modalités d'attribution restent proches du précédent programme. Cependant le Syndicat a décidé d'encourager la réalisation de pistes cyclables en augmentant son taux de participation, uniquement pour ce type d'aménagement. La prise en charge est ainsi passée de 50% à 70% des postes « signalisation, revêtement et bordures » dans une limite 60 000 € (vs 30 000 € précédemment). Pour les autres aménagements communaux en faveur des modes actifs (création de bandes cyclables et/ou création de cheminements piétons), le dispositif reste inchangé.

Plusieurs communes ont déposé leur dossier de demande de subvention comme par exemple, Sin-le-Noble pour la création d'une piste cyclable, Goeulzin et Aubry pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable, Masny pour la réalisation d'un cheminement piéton.

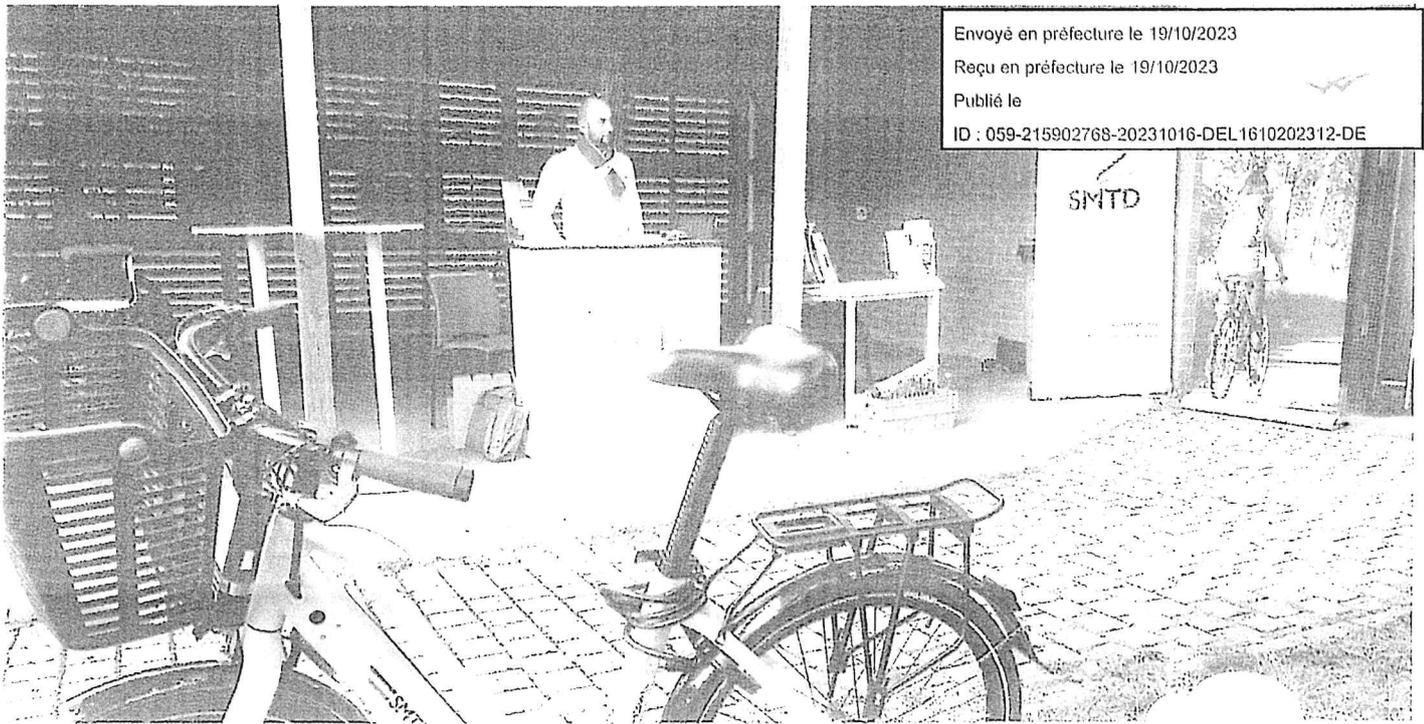
Le précédent programme (2021-2022) avait également permis à plusieurs communes de bénéficier de ce dispositif de subvention comme Cuincy pour réaménager et requalifier l'axe Béhague-Anicot ou encore Loffre pour créer une voie piétonne.

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20231016-DEL1610202312-DE



Responsabilité sociale et environnementale, un engagement quotidien

x

Acteur de la mobilité durable, le SMTD porte de fait une responsabilité sociale et environnementale majeure. Responsabilité sociale parce que la mobilité permet l'intégration pleine et entière à la vie de la cité. Responsabilité environnementale, parce que le transport pèse pour près de 30% dans les émissions nationales de gaz à effet de serre. Plus de la moitié de celles-ci étant le fait de la voiture particulière...

Une plateforme de mobilité tous services

Service ouvert à toute personne qui connaît un problème de déplacement, la Plateforme Mobilité du Douaisis a enregistré 125 appels en 2022 soit une légère reprise après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire. Sur les 125 appels reçus, 90 provenaient du public et 35 des partenaires de l'insertion. 74% des appels ont émané de Douaisis Agglo, 18% de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et 8% de l'extérieur du périmètre. Ces chiffres confirment l'appropriation de la Plateforme mobilité par les habitants du Douaisis et du Cœur d'Ostrevent. 97% des problèmes soulevés ont été résolus : les 3/4 grâce à l'utilisation des transports en commun, 20% des appels grâce à la mobilisation des associations du territoire et 4% via l'utilisation des aides financières existantes.

Depuis la mise en place de la Plateforme Mobilité du Douaisis en 2009, des actions ponctuelles sont proposées sur le territoire telles que des ateliers mobilité et des

stands d'informations lors de forums emploi - insertion - formation organisés sur le territoire. L'année 2022 a été marquée par la reprise de cette activité avec 18 ateliers réalisés (vs 5 en 2021 pour cause de COVID) et 10 stands d'information mobilité qui se sont tenus (vs 2 en 2021).

Parallèlement, 2 sessions de formation « Référent Mobilité » ont permis à plus d'une trentaine de professionnels (agents de Pôle Emploi, de la Mission locale, du PLIE, des centres sociaux, médiateurs de communes ou encore des structures culturelles) d'être informés des dispositifs mobilité du territoire et notamment, ceux dédiés au covoiturage.

Enfin, la plateforme mobilité a porté plusieurs actions en 2022. Ainsi, le guide mobilité du Douaisis a été actualisé. Pour répondre aux attentes écologiques, la version papier a été abandonnée pour privilégier une version web, accessible depuis le site Internet du SMTD : smtd.fr.

Zoom sur le Challenge de mobilité

Pour la deuxième année consécutive, le SMTD s'est positionné en tant qu'ambassadeur sur son périmètre du « Challenge de la mobilité Hauts de France ». Ouvert à tous les employeurs, ce défi vise à encourager l'usage de la mobilité durable dans les trajets domicile-travail. Cette action a donné lieu à des forums d'informations sur l'ensemble des services du SMTD (réseau évéole, service YELLOW, abris vélos sécurisés, Plateforme Mobilité du Douaisis). Elle a aussi permis de créer du lien et de lancer la dynamique des plans de mobilité employeur sur le Douaisis.

La Plateforme mobilité du Douaisis a d'ailleurs été sollicitée à plusieurs reprises pour présenter l'offre de services du territoire à différentes structures intégrant ce principe de Plan de Mobilité Employeur à leurs activités quotidiennes. Ainsi, plusieurs entreprises ont pu être informées de l'offre mobilité du territoire : Maisons et Cités dans le cadre de sa future implantation sur la zone de la Clochette, Caisse d'épargne dans la perspective de la fermeture de son agence de Douai, Envision en prévision de sa future implantation à Lambres-lez-Douai, les plus importantes entreprises du territoire lors d'une réunion d'information en Sous-préfecture. Cette démarche de Plan de Mobilité Employeur est également suivie par les établissements scolaires et plus particulièrement les collèges. En effet, une action de sensibilisation portée par le CREM (Centre de Ressources en Ecomobilité) cible l'ensemble des collèges de la Région pour amener le personnel mais aussi les élèves à réfléchir à leurs modes de déplacements. Ainsi, le collège Schaffner situé à Roost-Warendin est monté sur les marches du podium du challenge de l'éco-mobilité scolaire et s'illustre par l'originalité des animations proposées à cette occasion et soutenues par Douaisis Agglo.

Pour compléter, la Plateforme mobilité du Douaisis a sensibilisé les collaborateurs des structures d'insertion telles que : Direct Entreprise, Apprentis d'Auteuils, Randstad et le groupe Culture du Mouvement Partage Insertion.

Enfin, la Plateforme mobilité du Douaisis a été contactée par la CCI de Paris pour intégrer le répertoire national des actions mobilités. La Plateforme Mobilité sera référencée à compter de 2023.

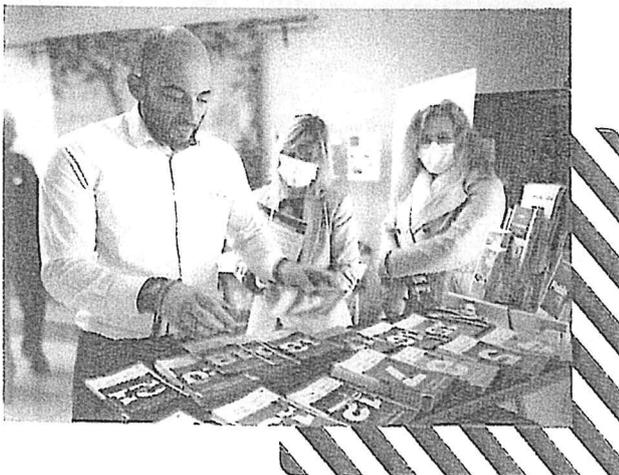
Un soutien renouvelé à l'APF France HANDICAP et au SIRA.

Si le travail de mise en accessibilité progressive des arrêts de bus se poursuit conformément à l'agenda de programmation, le réseau de transport proposé par le SMTD n'est pas, à ce jour, accessible à tous et en tout point. Le transport de substitution n'étant pas développé : l'APF assure une prise en charge complémentaire du transport PMR/UFR à l'échelle du territoire pour des trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR par le réseau évéole. Dans l'attente d'un réseau accessible, un soutien financier de 12 000 € pour 2022 a été sollicité par l'association. Cette subvention qui a également vocation à soutenir un important travail d'accompagnement (notamment pour toutes les démarches administratives) et de soutien psychologique a été accordée par le SMTD.

De la même façon, le SMTD a reconduit la subvention accordée au SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux) qui porte un service de Transport pour Personnes à Mobilité Réduite en partenariat avec l'association ACLAHME (Association Culture et loisirs pour Adultes handicapés Moteurs et Évolutifs) basée à Estrées. L'action consiste en la mise à disposition d'une navette de transport collectif pour les personnes en situation de handicap ne pouvant utiliser les transports en commun « classiques », afin de bénéficier de sorties culturelles et de loisirs. Le montant de la subvention, plafonné à 15 000 € pour 2022, sera ajusté en fonction des dépenses réelles justifiées par le SIRA.

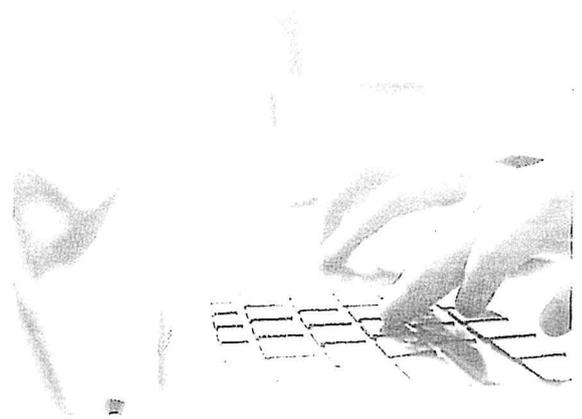
Une concertation pour mieux vivre ensemble

Créé au début des années 60, le Centre Hélène Borel propose une palette de prestations et de services adaptés à la prise en charge d'adultes en situation de handicap physique, alliant soins, accompagnements socio-éducatif, hébergements et maintiens à domicile. Situé à Raimbeaucourt, il est desservi par un arrêt du réseau urbain évéole (terminus de la ligne 7). Cet arrêt a récemment fait l'objet de travaux de mises aux normes d'accessibilité PMR-UFR financés par le SMTD. Or, à proximité immédiate de ce terminus, le centre a pour projet d'implanter un nouvel entrepôt logistique qui nécessitera un réaménagement des accès, susceptibles d'impacter l'arrêt de transport en commun. Plusieurs réunions de travail ont été organisées entre le Centre Hélène Borel et le Syndicat afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec l'exploitation et les accès au terminus des bus de la ligne 7.



Un SMTD solidaire

À la suite du renouvellement du parc informatique en ordinateurs portables, le SMTD dispose de matériels informatiques qui ne sont plus utilisés. Techniquement dépassés, ces matériels demeurent fonctionnels. Afin qu'ils ne soient pas mis au rebut, ces équipements seront pour partie revendus au personnel du SMTD après un appel à candidature et pour partie, donnés à la Mission Locale du Douaisis. En effet, dans le cadre de la programmation du contrat de ville, la Mission Locale du Douaisis est engagée dans le Collectif Réseau Accès au Numérique à côté d'autres partenaires pour structurer la démarche de collecte et de reconditionnement d'ordinateurs. Dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès au Web, le matériel, une fois remis en état, est cédé à des publics non équipés, précaires et/ou en insertion qui sont accompagnés à son usage. En plus de répondre à des enjeux de solidarité, un tel don participe au développement durable en donnant une deuxième vie aux ordinateurs.



Un parc propre à l'écologie

Le SMTD s'est pleinement engagé dans une démarche de bus propres en procédant dès 2021 à une commande comprenant 100% de véhicules propres. 14 nouveaux véhicules au gaz naturel sont ainsi venus compléter le parc évéole. Afin d'assurer leur bonne exploitation, le SMTD s'est doté de sa propre station GNV pour approvisionner les véhicules au gaz. Elle a été implantée au dépôt des bus évéole à Guesnain. Elle est dotée de 12 postes de charge lente et 1 poste rapide.

Avec le changement d'énergie des véhicules, plusieurs aménagements ont été réalisés pour sécuriser le site et limiter les nuisances. L'atelier de maintenance a été adapté aux normes dites ATEX (Atmosphère Explosive) afin de pouvoir effectuer les interventions hors circuit gaz telles que les vidanges moteur, pneus, frein... Un mur acoustique de 5 m de haut a été érigé afin de protéger le lotissement adjacent des nuisances sonores.

x

Parallèlement, pour limiter ses dépenses énergétiques et les rendre plus « propres », le SMTD a décidé d'investir 230 000 € pour installer des panneaux photovoltaïques sur les marquises du dépôt de la STAD et les exploiter. À la suite d'un calcul de retour sur investissement, seules les marquises les plus récentes seront équipées. De même, pour optimiser la rentabilité de l'opération, l'autoconsommation photovoltaïque sera limitée au dépôt de la STAD, à la station gaz, au siège du SMTD, et aux 6 stations situées dans un rayon de deux kilomètres de la future centrale. Pour simplifier le montage juridique de l'opération, le SMTD sera l'unique participant à l'opération. Il sera à la fois le producteur et le consommateur. Cela signifie que dans le cadre de la mise à disposition du patrimoine du SMTD à la STAD, le SMTD prendra en charge la fourniture d'électricité ce qui engendrera une diminution de la rémunération versée à la STAD. Les travaux d'installation devraient avoir lieu au second semestre 2023 pour une mise en service en fin d'année 2023.



Lettre pour un abri

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 059-215902768-20231016-DEL1610202312-DE

Bonjour Monsieur le Président de la SMTD

C'est un honneur de vous parler.
On voudrait vous présenter un projet que l'on souhaite réaliser pour les collégiens du collège Robert Desnos à Masny.
On le fait pour nous mais aussi pour les autres collégiens.
On voudrait... un abris-bus. Cet abris-bus, c'est pour nous protéger de la pluie et du mauvais temps.
En été, ça va mais en hiver ce n'est pas la même chose.
On vous explique : on prend notre bus à l'arrêt qui est à côté du collège. On habite à Monchecourt, Marcq en Ostrevent, Roucourt.....
Parfois on est obligé d'attendre très longtemps notre bus sous la pluie. On rentre trempé, on a froid.
Pour vous aider et vous faciliter la tâche, on vous a fait des plans avec des modèles d'abris-bus faits-maison en matière recyclable et avec de la végétation !
Si on pouvait l'avoir assez vite ça pourrait augmenter le confort des collégiens du collège.
Vu que c'est Noël, c'est notre demande de cadeau de Noël pour notre magnifique collège.

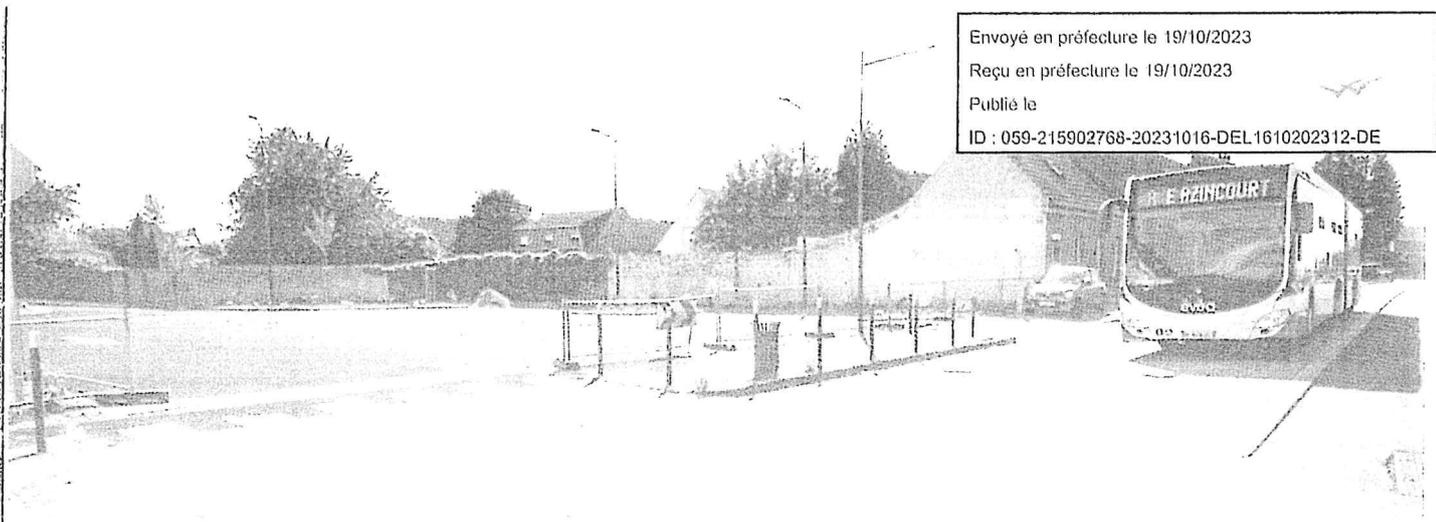
Merci de nous avoir écoutés Monsieur le Président.

Nous serons très contents d'avoir ce magnifique cadeau de Noël.

Cordialement avec notre respect.

La LMDMLTeam

Reçue à la rentrée de septembre, cette magnifique lettre accompagnée de croquis d'un abri « nouvelle génération » ne pouvait rester sans réponse. Après avoir rencontré, Pascal NOEL, Principal du Collège Robert Desnos de Masny et les élèves au siège du Syndicat, pour échanger sur la problématique soulevée et les solutions potentielles, le SMTD a eu le plaisir de les informer que les travaux d'aménagement pour permettre l'accessibilité au nouvel arrêt démarreraient dès les vacances de la Toussaint. L'abri permettant aux élèves de s'abriter en cas d'intempéries a été installé dans la foulée et est aujourd'hui opérationnel. À l'issue de l'implantation, une inauguration officielle a mis en avant la mission accomplie de la Team et le partenariat entre le Collège Robert Desnos, ses élèves et le SMTD !



Perspectives 2023

En 2023, le SMTD sera fortement mobilisé par la création de la 2^{ème} ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du réseau, la ligne B. Il s'agit de boucler études et consultations pour assurer un démarrage des travaux en 2024. Parallèlement, le Syndicat s'est saisi d'autres dossiers-clés : la création de parc-relais ou encore d'aires de covoiturage.

X

Ligne B, boucler les travaux :

Desservant un axe essentiel du territoire où vivent près de 40 000 habitants, la ligne 2 est la deuxième ligne la plus fréquentée du réseau évéole. Depuis le passage en gratuité totale des bus, plus de 8 000 voyageurs l'utilisent chaque jour. Le SMTD souhaite en améliorer le fonctionnement avec comme objectif majeur : un transport performant et confortable offrant une garantie de régularité et de vitesse commerciale. Pour ce faire, la ligne 2 deviendra « Ligne B », une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) longue de 17,2 kilomètres et dotée de 26 stations.

À la suite de la concertation publique menée en 2021, la phase d'études de conception a démarré durant l'été 2022. Les derniers détails de la ligne ont été examinés : ajustement des aménagements (pistes cyclables, stationnements, ...), positionnement précis des stations, régulation du fonctionnement des carrefours à feux.

L'ensemble de ces questions a été traité en concertation avec les communes traversées et les partenaires liés au projet afin de répondre aux différents besoins recensés. En parallèle, les études réglementaires et environnementales ont été achevées. Cette phase a permis d'affiner le coût des travaux estimé à 13,5 millions d'euros HT.

Le plan de financement du projet intègre d'importantes subventions. Ainsi, le SMTD est lauréat de l'appel à projets Transports Collectifs en site propre (TCSP) porté par l'Etat en 2021. Le projet de transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS a, en effet, été sélectionné parmi 187 dossiers de candidature. Avec 2,3 millions d'euros accordés au titre de cet appel à projet, le Douaisis se place sur le podium des Hauts-de-France : en deuxième position, après la métropole lilloise ! Dans la même logique, le SMTD s'est positionné sur un deuxième appel à projets « Projets Territoriaux Structurants » soutenu par le Département du

Nord qui devrait lui permettre d'obtenir une subvention complémentaire.

Prochaines étapes :

• Premier semestre 2023 : Recensement des réseaux avec les concessionnaires et études « projet » pour établir les plans détaillés des aménagements et des spécifications des ouvrages

• Été 2023 : Lancement de l'enquête publique qui permettra aux habitants de s'informer du projet « Ligne B » et de formuler leurs observations

• Fin 2023 : Consultation des entreprises

• Début 2024 : Mise en œuvre des travaux d'aménagements tout au long du tracé

• Été 2025 : Mise en service de la Ligne B

La comptage des passagers pour optimiser les flux

Pour le comptage des passagers, la STAD a adopté la solution Flowly qui permet un meilleur traçage des itinéraires des clients. Le système identifie les montées/descentes et repère les correspondances en recoupant les données des cellules compteuses (actuellement dans tous nos véhicules) avec celles des téléphones mobiles. La plupart des possesseurs d'un smartphone ne coupant jamais, ou presque, la fonction bluetooth de leur appareil, le système parvient à capter (avec des boîtiers spécifiques installés dans les véhicules) les signaux Bluetooth émis par les smartphones des usagers. Les données sont bien entendu anonymisées. Le déploiement de ce système est prévu au cours du second semestre 2023.

Des Zones d'Activités à intégrer

Au sein du territoire du SMTD, 80% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle soit 6% de plus que la moyenne nationale. Pour favoriser l'écomobilité, le SMTD étudie l'amélioration de la desserte des zones d'activités. Pas moins de 24 zones d'activités sont réparties sur le territoire du SMTD. Surtout implantées en périphérie, elles bénéficient d'une desserte routière optimale avec notamment l'A21 ou encore la D621. En revanche, elles ont un accès limité aux transports en commun. Ainsi sur 24 zones d'activités :

- 5 n'ont pas de desserte à moins de 300 mètres ;
- 16 n'ont pas de desserte au cœur de la zone ;
- 1 est uniquement desservie par le TAD'évéole.

8 zones d'activités sur lesquelles travaillent au total plus de 11 000 salariés ont été passées au crible : Lauwin Park, Renault, Près Loribes, Renaissance, La Brayelle, Ermitage 1 et 2, Belleforière et De Sessevalle. Pour chacune, sont étudiées l'accessibilité en transports collectifs, l'accessibilité cyclable mais aussi le covoiturage. Cette analyse permettra de définir les actions à mettre en œuvre pour proposer de véritables alternatives à la voiture individuelle. D'ores et déjà, la STAD étudie l'amélioration de la fréquence de la Ligne 16 qui dessert notamment la zone d'activité du Bas-Terroir.



Des aires de covoiturage pour compléter le maillage du territoire

Le Schéma Directeur du Covoiturage du Nord et du Pas-de-Calais propose une stratégie d'implantation d'aires dédiées. Sur le ressort territorial du SMTD, 8 propositions d'emplacements ont été identifiées : 4 aires structurantes et 4 aires complémentaires. Dans l'objectif de planifier l'aménagement de ces aires de covoiturage, les différentes communes concernées ont été contactées afin d'étudier la faisabilité de ces projets.

Après analyse approfondie, 6 sites ont été retenus permettant un maillage cohérent entre les différentes aires présentes ou à venir :



- 1) Aire sur le secteur de Douai Frais-Marais : Échangeur n°23 de l'A21
- 2) Aire sur le secteur de Pecquencourt : Échangeur n°26 de l'A21 – Institut d'Anchin
- 3) Aire sur le secteur de Lallaing : Échangeur n°25 de l'A21
- 4) Aire sur le secteur de Cuincy : Giratoire D643 – D125
- 5) Aire sur le secteur de Waziers : RD 917 (Leroy Merlin)
- 6) Aire sur le secteur de Flers-en-E. : Giratoire de Lauwin Park

Afin de prioriser la réalisation des aires, une analyse multicritères a été réalisée. Au regard de cette analyse, les aires de Pecquencourt et de Cuincy apparaissent ainsi comme les plus pertinentes à aménager dans un premier temps.

Des parcs-relais pour désengorger les centres-villes

Aménagés à proximité d'un arrêt de transport public, les parcs-relais permettent aux automobilistes de garer leur véhicule avant de terminer leur trajet avec un moyen de transport en commun. Bien que n'étant pas encore entrés dans les habitudes des Français, ils présentent des avantages majeurs. Sur le plan individuel : moins de perte de temps dans les bouchons ou dans la recherche d'une place de parking et économie de frais de stationnement. Sur le plan collectif : délestage des villes et réduction de la pollution atmosphérique, visuelle et sonore. Un premier parc-relais devrait voir le jour en 2023 au niveau de la station « Delforge » à Aniche.

Deux aménagements importants sont également à l'étude sur le territoire du SMTD : le Centre Hospitalier de Douai, porte d'entrée Sud du territoire et le centre commercial Carrefour de Flers-en-Escrebieux, accès Nord à l'agglomération de Douai. Les deux sites seront sur le parcours de la future ligne B de BHNS. Des études sont en cours pour s'assurer de la faisabilité et de la pertinence de ces deux parcs sur ces axes à enjeux.

Bilan financier

« La mise en place de la gratuité (ayant entraîné la perte de recettes des titres de transport) a été compensée partiellement par une augmentation des contributions (à hauteur de 3,1 millions d'euros) de nos deux intercommunalités (Douaisis Agglo et la CC Cœur d'Ostrevent).

Grâce à cette compensation, les recettes réelles de fonctionnement progressent en 2022 (42,18 M d'euros contre 40,73 M d'euros en 2021).

Cette dynamique s'explique par le développement économique du territoire et ses effets sur l'emploi et les salaires (augmentation constante du versement mobilité, principale ressource du SMTD). »

À NOTER : la capacité de désendettement reste bonne grâce à une dette contenue et une épargne brute importante.

M. Oriano VAN MASSENHOVE, DGS du SMTD

Fonctionnement Comptes consolidés

Dépenses de fonctionnement (en €)		2022
011	Charges à caractère général	26 770 307,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 054 332,98
014	Atténuations de produits	28 956,33
65	Autres charges de gestion courante	143 939,23
	Total des dépenses de gestion courante	27 997 535,86
66	Charges financières	2 512 667,17
67	Charges exceptionnelles	196 901,47
	Dont virement du budget principal au budget annexe	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 707 104,50
68	Dotations aux amortissements	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 078 233,67
	Total des dépenses d'ordre	8 078 233,67
	Total	38 785 338,17
	Déficit reporté de N-1	0,00

Recette de fonctionnement (en €)		2022
013	Atténuations de charges	300
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	303 244,72
73	Impôts et taxes	27 158 183,65
74	Dotations et participations	13 854 619,94
	Dont virement du budget principal au budget annexe	0,00
75	Autres produits de gestion courante	111 939,96
	Total des recettes de gestion des services	41 428 288,27
76	Produits financiers	623 719,69
77	Produits exceptionnels	80 398,56
78	Reprises sur provisions	55 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	42 187 406,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 248 321,18
	Total des recettes d'ordre	3 248 321,18
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	45 435 727,70
	Excédent reporté N-1	15 909 265,16
	Excédent cumulé de fin d'année	22 559 644,68

MARCHÉS PUBLICS

22 marchés ont été attribués en 2022 auxquels il convient d'ajouter l'avantant au marché conclu in house avec la STAD pour reconduire

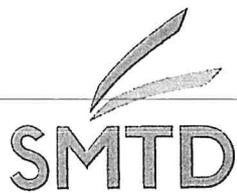
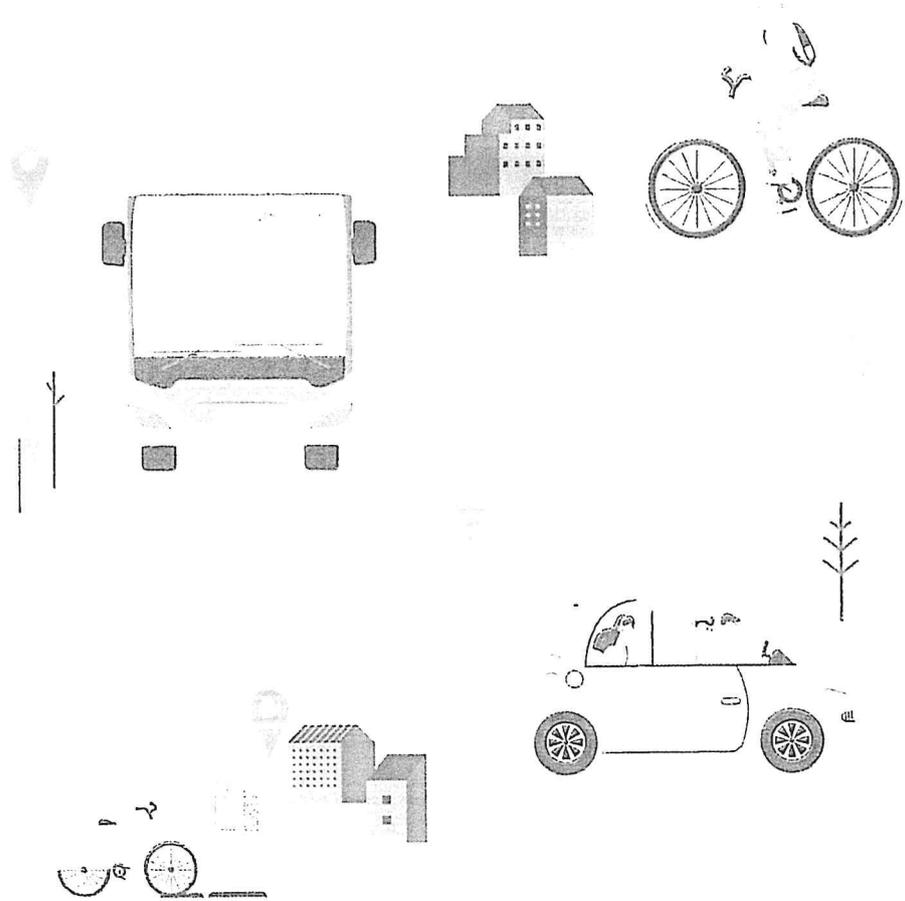
le marché pour l'année 2022 pour un montant de 25 900 000 € HT (notification en 2019) :

Conception, construction maintenance d'une station GNV - Titulaire : CHANCE • Fourniture, installation et mise en service d'un système de comptage des passagers - Titulaire : IRIS GMBH • Prises de notes et retranscription intégrale des débats du SMTD - Titulaire : UBIQUS • Entretien des extincteurs sécurité incendie - Titulaire : SOMEX • Remplacement des ponts élévateurs hydrauliques au dépôt bus de la STAD - Titulaire : Autodistribution • Fourniture et pose de poteaux d'arrêts pour le réseau urbain douaisien - Titulaire : NT URBAMEO • Vérifications périodiques de sécurité des bâtiments et équipements du SMTD - Titulaire : Bureau Veritas • Fourniture de panneaux de signalisation routière avec supports - Titulaire : Lacroix Signalisation • Réaménagement local VAE - Titulaire : Devred Batiment • Remplacement des menuiseries local VAE- Titulaire : MMD • Travaux de démolition des garages rue de Cambrai à Douai- Titulaire : POTY SARL • Maîtrise d'œuvre ligne B du BHNS du Douaisis - Titulaire : SCE SAS & VERDI • Fourniture de VAE - Titulaire : SAS Néomouv • Aménagement entretien de voiries arrêts bus aire de stationnement et voie TCSP - Titulaire : Balistra IP • Assurance des dommages aux biens et risques annexes - Titulaire : MMA / Deroussen • Assurance de la RC et risques annexes - Titulaire : MMA / Deroussen • Assurances automobiles et risques annexes - Titulaire : Assurances Pillot • Assurances des risques statutaires - Titulaire : Assurances Sécurité, CIGAC, Groupama • Marché subséquent conception et réalisation journal SMTD TED 24 - Titulaire : Audace • Marché subséquent pour impression journal SMTD TED 24 - Titulaire : Delezenne • Accord-cadre distribution de documents d'information - Titulaire : ADREXC • Assurances de la protection juridique des élus et agents du SMTD - Titulaire : 2c courtage

Investissement Comptes consolidés

Dépenses d'investissement (en €)		2022		
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 149 277,52	0,00	4 149 277,52
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 294,66	0,00	10 294,66
204	Subventions d'équipement versées	1 827,00	0,00	1 827,00
21	Immobilisations corporelles	7 428 797,94	0,00	7 428 797,94
23	Immobilisations en cours	1 383 447,34	0,00	1 383 447,34
28	Amortissements des immobilisations	210 000,00	0,00	210 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	104 818,81	104 818,81
041	Opérations patrimoniales	0,00	239 172,25	239 172,25
	Total des dépenses d'investissement	13 183 644,46	343 991,06	13 527 635,52
	Restes à réaliser à reporter en N+1			1 592 137,58

Recettes d'investissement (en €)		2022		
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	498 819,74	0,00	498 819,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 210 000,00	0,00	8 210 000,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 802 099,84	1 802 099,84
041	Opérations patrimoniales	0,00	6 515 306,08	6 515 306,08
	Total	8 708 819,74	8 317 405,92	17 026 225,66
	Excédent reporté			9 410 570,44
	Restes à réaliser			5 400 300,74
	Excédent cumulé de fin d'année			11 317 031,00



Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

www.smtd.fr